

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr



Standard..... 01-40-58-75-00

Service éditorial 01-40-58-77-56

BODACC « A »

Annonce n° 648

52 – HAUTE-MARNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CHAUMONT

Ventes et cessions

057 506 677 RCS Chaumont.

FREUDENBERG SEALING TECHNOLOGIES.

Forme : Société par actions simplifiée.

Capital : 12721735.00 EUR.

Adresse : Zone Industrielle les Franchises, 52200 Langres.

Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.

Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte sous seing privé signé à Weinheim, le 12 août 2020, La société FREUDENBERG SEALING TECHNOLOGIES, société par actions simplifiée au capital de 12 721 735,00 euros, ayant son siège social sis 86 rue de l'Etoile de Langres, ZI les Franchises, 52206 Langres, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Chaumont sous le numéro 057 506 677, et la société FREUDENBERG JOINTS ELASTOMERES, société par actions simplifiée au capital de 2 371 500,00 euros, ayant son siège social sis ZI les Franchises, 52206 Langres, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Chaumont sous le numéro 353 078 132, ont établi leur projet de fusion par voie d'absorption de la société FREUDENBERG JOINTS ELASTOMERES par la société FREUDENBERG SEALING TECHNOLOGIES. La société FREUDENBERG JOINTS ELASTOMERES apporterait à la société FREUDENBERG SEALING TECHNOLOGIES la totalité de son actif, soit 7 492 107 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 3 298 299 euros. L'actif net apporté par la société absorbée s'élèverait à 4 193 808 euros. La société FREUDENBERG SEALING TECHNOLOGIES détenant la totalité des actions de la société FREUDENBERG JOINTS ELASTOMERES, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital. De même, les apports effectués par la société absorbée n'étant pas rémunérés par l'attribution d'actions de la société absorbante, aucun rapport d'échange ne sera déterminé. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du Tribunal de commerce de Chaumont, en date du 31/08/2020, pour chacune des sociétés. Pour avis.